

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de SOING CUBRY CHARENTENAY

Date et heure de la séance : 21 septembre 2023 à 20h30

Nom	Prénom	Qualité
PIERRE	Didier	Président de la séance
CHALMIN	Thierry	Maire Délégué présent
GLAUSER	Maryse	Première adjointe absente excusée
GIRARDET	Hervé	Conseiller municipal présent
SEYLLER	Richard	Deuxième adjoint présent
GILLET	Martine	Conseillère municipale présente
BARBEROT	Juliette	Conseillère municipale présente
ROUSSEL	Nadège	Conseillère municipale présente
VOITOT	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
MORAND	Lionel	Conseiller municipal présent
CHEVALIER	Sébastien	Conseiller municipal présent
PETIT	Cédric	Conseiller municipal présent
MILLOT	Jean-François	Conseiller municipal présent Secrétaire de séance
FIGARD	Xavier	Maire Délégué présent
ROBERT	Gilles	Conseiller municipal présent

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 14

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Ossuaire
- Acte administratif cession de terrain à Cubry
- Demande de subvention City Stade
- Renouvellement PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
- Etude trottoirs Rue des Forges
- Eau potable : recherches hydrogéologiques (profils électriques forage)

Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter deux points supplémentaires à délibérer et trois décisions modificatives à l'ordre du jour.

L'assemblée donne son accord.

Deux points inscrits à l'ordre du jour ne donnent pas lieu à délibération mais seront détaillés en questions diverses : l'étude des trottoirs Rue des Forges ainsi que la recherche d'eau potable (recherches hydrogéologiques).

Les délibérations adoptées

Délibération n°1. Versement de subvention du budget principal au budget Eau Assainissement

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il manque des crédits sur le budget Eau –Assainissement pour que la commune puisse payer la facture de réparation de la fuite d'eau sur Cubry : 19620 €.

Il est donc nécessaire d'envisager le versement d'une subvention du montant de 19620 € du budget principal au budget Eau-Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de la subvention du montant de 19620€ du budget principal au budget annexe Eau -Assainissement
- **AUTORISE** le Maire à prendre les décisions modificatives qui s'imposent.

Délibération n°2. Décision modificative 2 Budget principal

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Objet : Révision de crédits : la somme de 19620 € sera prise sur l'excédent de fonctionnement 2022

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 657364 : A caractère industriel et commercial	19620.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	19620.00 €

La recette s'équilibrera avec l'excédent de fonctionnement.

Délibération n°3. Décision modificative 2 Budget Eau Assainissement

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Objet : Augmentation de crédits

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	19620.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19620.00 €
R 74 : Subventions d'exploitation	19620.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	19620.00 €

Délibération n°4. Décision modificative 3 Budget Eau Assainissement

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Objet : Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	26000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	26000.00 €	
D 2158		26000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		26000.00€

Délibération n°5. Convention CDG70

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Délibération n°6. Ossuaire

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)
-

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-4, confiant au maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal,

Vu le code pénal, et notamment ses articles 225-17, 225-18 et 225-18-1,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé pour que les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon soient aussitôt réinhumés,

Monsieur le Maire annonce son intention de prendre un arrêté communal portant sur la création d'un ossuaire aménagé d'un caveau prévu pour y déposer les restes des personnes exhumées des sépultures du cimetière, faisant retour à la commune.

Il a préalablement fait faire un devis par l'entreprise DELAMARCHE, d'un montant de 1468 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'aménagement d'un ossuaire avec un caveau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté ainsi que tout document afférent au dossier.

Délibération n°7. Cession de terrain à titre gratuit à la commune

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)
-

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de cession à titre gratuit de la parcelle 191ZC80 par son propriétaire à la commune; le surpresseur permettant l'approvisionnement en eau de la ferme de Lisey à Cubry-les-Soing se trouvant sur cette parcelle 191ZC80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la cession gratuite de la parcelle 191ZC80 au profit de la commune,

- **AUTORISE** le Maire à faire établir un acte administratif et à signer tout document afférent au dossier.

Délibération n°8. Demande de subventions City Stade

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de City Stade à implanter entre la Place de la République et la Rue de la creuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des aides attribuées par l'Europe (fonds LEADER) et la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune peut bénéficier de subventions pour le projet de City-Stade.

Monsieur le Maire précise que l'avant-projet est estimé à environ 76 645 € HT et qu'il fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2024. Il précise également que le montant des aides peut aller jusqu'à 70 à 80% du montant du projet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les subventions auprès de Leader et de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** l'avant-projet,
- **ARRETE** les modalités,
- **PRESENTE** un plan de financement comme suit :

Plan de financement prévisionnel (en HT)

Travaux	28 300.00 €	Région BFC (<i>contrepartie LEADER</i>)	12 103.20 €
Equipements	45 345.00 €	LEADER	48 412.80 €
		Autofinancement	15 129.00 €
TOTAL	75 645.00 €	TOTAL	75 645.00 €

Les Membres,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVENT** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

➔ **APPROUVENT** l'inscription des crédits au budget 2024,

- **AUTORISENT** le Maire à solliciter les subventions Région et LEADER auprès du GAL Pays Vesoul – Val de Saône, dans le cadre de son programme LEADER 2023-2027,
- **AUTORISENT** le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la commune en cas de non obtention des subventions attendues,
- **AUTORISENT** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°9. Renouvellement PEFC

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)
-

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide d'adhérer à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;

3. autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, que dessus.

Délibération n°10. Subvention aux Restaurants du Coeur

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)
-

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel aux dons relayé par l'AMF pour les Restos du Cœur actuellement en difficulté face à l'inflation et au manque de pouvoir d'achat. Il propose que la commune fasse un don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le fait de faire un don aux Restos du Coeur,
- **AUTORISE** le Maire à leur verser la somme de 100€.

Questions diverses

- Concernant l'étude pour les trottoirs de la Rue des Forges, la décision est reportée à plus tard.
- Concernant les recherches hydrogéologiques pour l'eau potable, une réunion avec le Syndicat de l'Ermitage est prévue dans les jours à venir ; il faut prévoir une solution pour le long terme.
- Pour le bulletin de fin d'année, il faut commencer à donner les informations à Juliette et à Nadège.
- Il a été fait une proposition d'éclairage spécifique d'urgence pour le SAMU : e-boo ; un coffret d'une valeur de 4500€ environ serait à installer sur la commune ou en mutualisation avec Noidans-le-Ferroux. Pour l'instant le Conseil n'y est pas favorable.
- Franck MENESTRET a racheté l'ancien café de son grand-père.

PIERRE Didier
Maire



MILLOT Jean-François
Secrétaire de séance